

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 Janvier 2013

L'an deux mille treize, le 23 Janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 Janvier, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,
BOUCHER Francis, DEPAUW Dominique

Absent excusé : QUERUEL Jean-Pierre,

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h10

Plan Local d'Urbanisme : (Présence de Mr DENRY TOPOS, Mme CREVEL Communauté de Commune)

Monsieur Le Maire précise à Madame CREVEL, que le Conseil Municipal travaille sur le document du PLU depuis plusieurs mois et ne veut pas que notre document soit remis en cause par le SCOT à l'ordre du jour de la Communauté de Communes.

Monsieur DENRY veut revoir l'ensemble des documents suite à la dernière réunion de PPA (Personne Publics Associés). En effet certains articles du règlement sont à modifier ou à développer.

Madame CREVEL soulève le cas d'implantation d'installations ou de constructions d'énergie : après discussion, Monsieur DENRY va se renseigner auprès de Monsieur BIENVENU pour la définition exacte de ces installations sinon la règle appliquée sera celle du Règlement National d'Urbanisme.

Concernant les OAP : Monsieur DENRY, nous montre les nouvelles propositions de schéma suite à la réunion. Concernant l'aménagement route de Louviers, il est revu avec une voie d'accès en sens unique. En ce qui concerne le terrain rue de l'église, après discussion un nouveau plan se dessine validé par le Conseil Municipal, Monsieur DENRY nous donnera le plan finalisé.

D'autre part, un zonage doit être prévu avec un règlement pour les espaces boisés classés inférieurs à 4 hectares.

Un autre point est soulevé par Madame CREVEL, concernant les axes de ruissellement qui n'apparaissent pas dans notre PLU. Monsieur le Maire regrette que cette remarque arrive à la finalisation du document. Monsieur DENRY nous montre les documents fournis par la Communauté de Communes non exploitables en l'état. Une demande pour obtenir des plans plus précis est faite afin d'être inclus dans le rapport de présentation.

Assurance statutaire :

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, lorsque la commune adhère au contrat de prévoyance, pour le maintien de salaire des agents, elle doit donner une participation financière mensuelle par agent. Cette somme ne sera prélevée que si les agents souhaitent bénéficier de cette protection. Après discussion le Conseil Municipal vote à l'unanimité une participation mensuelle de trois euros par agent .

Concession cimetière :

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle la proposition de passer l'ensemble des concessions à 50 ans et non 30 ans comme il avait été voté en 2012. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la durée des concessions à 50 ans.

Exonération des taxes :

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 23 Novembre 2011 fut prise concernant les logements BBC ; cette délibération n'a pas été validée. Il explique que la commune peut exonérer pendant 5 ans les logements BBC en parti ou en totalité. Cette exonération ne sera pas compensée par l'Etat. Le Conseil Municipal annule l'ancienne délibération et laisse les logements BBC exonérées pour 2 années, comme l'ensemble des nouvelles constructions d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a reçu une demande pour exonérer les terres agricoles exploitées en bio. Si la commune accède à cette demande, l'exonération ne sera pas compensée par l'état (comme l'exonération des jeunes agriculteurs). Après discussion la commune n'exonère pas les terres agricoles à destination d'agriculture biologique.

Aménagement de la Mairie :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers, que les bâtiments publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite en 2015. Pour cela il demande l'autorisation de monter des dossiers d'aménagement de la Mairie et de demander les subventions correspondantes. Un contact avec un aménageur sera pris. Une somme pour une étude sera inscrite au budget.

Questions Diverses :

- Entretien de la Commune : les devis de micro tracteur sont en cours de réception. La commission travaux étudie le besoin en main d'œuvre pour l'entretien, de la commune. Une fois l'ensemble des données réceptionnées une comparaison sera faite entre l'embauche d'un salarié avec acquisition de matériel et la réalisation des travaux par une entreprise.
- Tournée des Communes : la commission voirie de la Communauté de Communes est passée sur la commune le 8 janvier 2013. Les travaux demandés sont : l'arasement du chemin près de Monsieur HARDOUIN Gilbert., enrobé sur la sente de la mare Freneuse. Une question est soulevée quant à la personne qui doit entretenir les abords des routes. Monsieur LHERMEROULT rappelle que les accotements des routes ne doivent pas servir de parking.
- Rythme scolaire : Le SIVOS, et les communes vont devoir prendre position avant le 31 mars pour la date d'application de la réforme des rythmes scolaires : soit dès la rentrée 2013 ou en 2014. Si la Commune applique la réforme en 2013, elle bénéficiera d'une aide financière de 50 € par enfant. La Commune peut demander une dérogation pour que l'école soit le Samedi et non le Mercredi. L'école finira à 15h45, mais un service devra être assuré jusqu'à 16h30. Le SIVOS prendra position sur ce dossier lors de sa prochaine réunion.
- Dossier garderie : le dossier est incomplet, il manque une attestation des normes thermiques. La durée sera de nouveau de 3 mois dès réception de la pièce manquante.
- Projet de terrain multisport : Monsieur DESTANS, doit nous donner une réponse rapidement sur l'accord ou non d'une enveloppe parlementaire
- Un nouvel accident a eu lieu devant le château. Un rendez-vous a été fixé le lundi 4 Février 2013 en Mairie avec le service des routes de Brionne, Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUCHER Francis d'être présent, afin d'essayer de trouver une solution.
- La Commission des fêtes va se réunir début Février afin d'établir un calendrier d'utilisation de la salle des fêtes.

Séance levée à 23h30.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL Absent
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	